

CHARTRE DU CAVALIER D'EXTÉRIEUR

De la promenade de quelques heures à la longue randonnée en selle ou en attelage, pour que l'aventure soit belle et se déroule en toute sécurité, gardons tous à l'esprit quelques règles simples.



01. Je respecte mon cheval

- Je monte ou j'attèle un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé.
- J'utilise un harnachement qui convient à ce cheval et à l'activité prévue.
- **Pour voyager loin, je ménage ma monture** en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- **Je prévois** sur mon parcours suffisamment de points d'eau pour que mon cheval s'abreuve et, lorsque je pars longtemps, j'emporte pour lui une nourriture adaptée à l'effort qu'il va fournir.

02. Je respecte la nature et les espaces que je traverse

- J'apprends à **connaître** la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours.
- Les seuls souvenirs que je prends de ma randonnée sont des photos : j'évite toute cueillette, ce n'est pas parce qu'une espèce est abondante ici qu'elle n'est pas rare ailleurs.
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées et qu'il provoque l'érosion des sols fragiles, **je reste sur les chemins et sentiers autorisés**, je ne traverse ni les cultures ni les plantations.
- Je n'effraie pas les animaux en pâture et je **referme** derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je ne jette rien, **je ne laisse derrière moi que la trace des pas de mon cheval**.
- **Je signale** au plus tôt les difficultés rencontrées sur mon parcours (départs de feux, animaux errants, éboulements, décharges sauvages...)
- **Je respecte** les autres utilisateurs de l'espace naturel.
- **Je suis courtois** avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, **je ralentis** l'allure et je prends mes distances.
- En période de chasse, **je suis vigilant** et j'évite les zones de battue.



03. Je suis prévoyant

Je reste sur le parcours déclaré pour le jour de la manifestation et je respecte les consignes de l'organisation.

- Je choisis un équipement qui garantit ma **sécurité**.
- Quand **je pars seul.e, j'informe** un tiers de mon départ et des grandes lignes de mon itinéraire.
- Je reste **visible** par tous temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.



Ces précautions ne nous dispensent pas, avant de partir, de nous informer sur nos droits et devoirs.

Renseignons nous notamment sur le code de la route, le code forestier, le code rural, le règlement des réserves naturelles et des espaces protégés, sur les règles qui régissent la circulation à cheval et sur l'ensemble des dispositions relatives à la propriété privée. Un doute ? je consulte le **règlement intérieur** (aaciv.com, rubrique "L'association")